

46

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49527

11 - Mobilités

Maitrise d'oeuvre pour la rénovation et l'optimisation du carrefour à feux du barrage de la Rance sur la RD 168 - Approbation de l'avant-projet définitif

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude IPROCIA domicilié à Nantes pour la rénovation et l'optimisation du carrefour à feux du barrage de la Rance - RD 168. Cette étude vise à augmenter la capacité de trafic sur la RD 168 et donc diminuer les difficultés de circulation notamment saisonnières. Le marché n° 2023-0061 a été notifié le 14 février 2023.

Le bureau d'étude IPROCIA a terminé la première phase d'étude d'avant-projet définitif. Il est proposé à la Commission permanente de l'approuver et d'autoriser la poursuite des études.

L'avant-projet définitif a confirmé le diagnostic initial et préconise le changement de l'ensemble du matériel en place (signalisation verticale, feux tricolores, câblage) ainsi que l'armoire de commande appelée « contrôleur de feux ».

Ce nouveau contrôleur permettra une gestion automatique et dynamique des cycles de feux en fonction du trafic mesuré en temps réel notamment.

Aussi, pour des raisons de sécurité certains matériel seront ajoutés, tel que le doublement des feux de type R24 au droit des barrières sur la RD 168.

L'étude préliminaire a confirmé la faisabilité des besoins et des modalités particulières d'exploitation sous chantier pour maintenir un fonctionnement normal pendant la période de travaux.

L'avant-projet définitif produit par IPROCIA a permis au maître de l'ouvrage d'entériner la décision de réaliser la phase projet, d'en arrêter le programme ainsi que certain choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires notamment financiers.

A ce stade, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 155.659,72 euros HT soit 186.791,66 euros TTC (valeur avril 2024).

Cette estimation est inférieure à l'enveloppe prévisionnelle des travaux à savoir 200.000 euros HT. Le taux de rémunération de 10,50 % et la rémunération de 21.000 euros HT restent inchangées à la suite de l'estimation des travaux.

A ce stade de l'opération, la durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre seront actés par avenant n° 1 au marché n° 2023-0061 du 14 février 2023 passé avec le bureau d'études IPROCIA.

Les crédits sont prévus sur l'AP 2023 ROGEI005 imputation 20-843-2031-P32.

Décide :

- d'approuver l'avant-projet et l'estimation définitive des travaux de rénovation et d'optimisation du carrefour à feux du barrage de la Rance sur la RD 168 pour un montant de 155.659,72 euros HT, soit 186.791,66 euros TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242378

Pour extrait conforme